

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

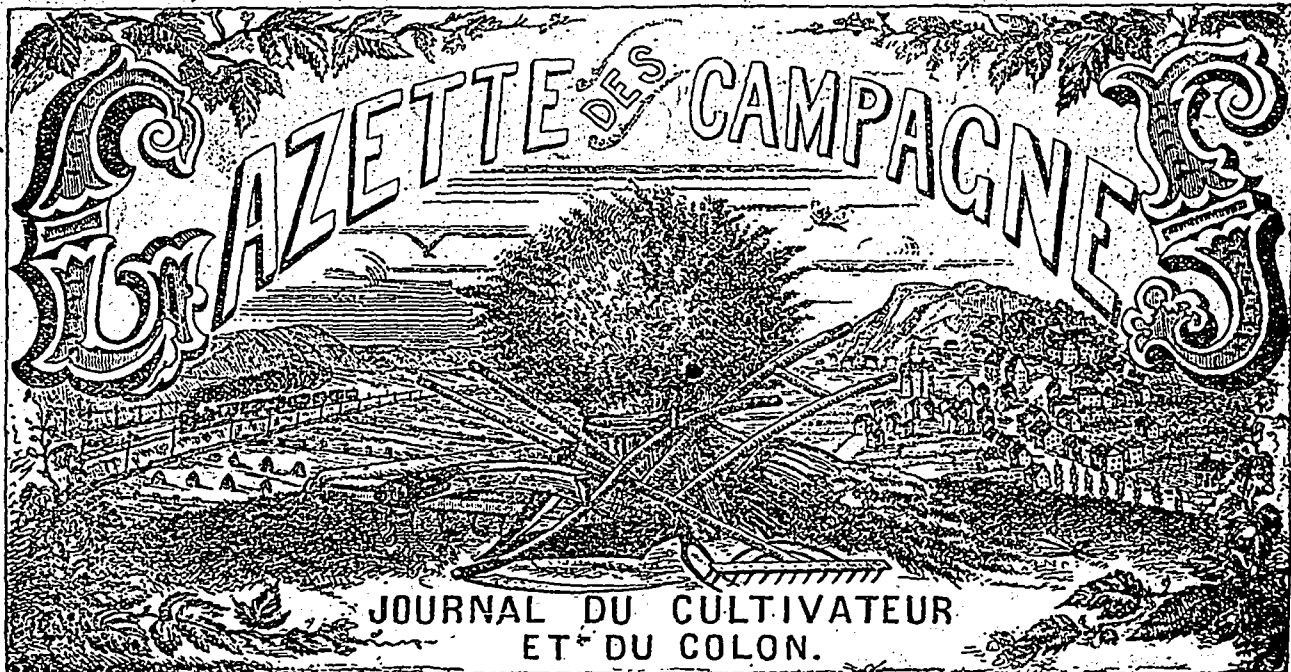
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



Ecole d'Agriculture de l'Assomption

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT : \$1 PAR AN.

Éditeur-Propriétaire : FIRMIN H. PROULX.

PARAIT TOUS LES JEUDIS

SOMMAIRE :

Causerie agricole : Des labours.

Revue de la Semaine : Lettre de Montréal, à propos de la sépulture de Guibord ; apaisement des esprits.—Tout annonce qu'une lutte terrible va éclater entre les grandes puissances Européennes.—La France organise ses armées pour n'y point jouer le rôle de vaincue.—Mort de Garcia Moreno, le catholique et admirable président de l'Équateur.—Direction du Colège de Ste. Anne

Sujets divers : Une fromagerie à Berthier (haut) ; soins à donner aux animaux, par M. A. Mousseau de Berthier.—Améliorations agricoles.

Petite chronique : Tremblement de terre à Ste. Anne de la Pocatière. — Mi-ère dans le Massachusetts. — Les meilleures prunes et les plus productives — La culture du blé-d'inde par M. Hercule Camirand de Sherbrooke.

Recettes : Usage de la poterie fendue — Nouveau moyen de pourvoir à la transplantation des semis, boutures ou marcottes.

A nos abonnés

La treizième année de la *Gazette des Campagnes* est sur le point de terminer, et c'est à peine si nous avons reçu le prix d'abonnement de la moitié des souscripteurs pour l'année courante, outre les arrérages des années antérieures qui forment une somme assez considérable.

À l'occasion de la nouvelle loi sur le postage des journaux, nous nous voyons dans la nécessité d'annoncer que nous allons nous imposer une modification importante sur la perception des abonnements, et aussi sur la distribution de la *Gazette des Campagnes*.

Ainsi à partir du 1er numéro de la 14me année de la *Gazette des Campagnes* :

1o. Nous paierons nous-mêmes d'avance le postage de notre *Gazette des Campagnes* :

2o. Nous n'adresserons la *Gazette des Campagnes* qu'aux abonnés qui nous auront fait parvenir les arrérages et qui paieront d'avance l'année commençant en octobre prochain.

Nos lecteurs savent que nous avons de grandes dépenses à subir pour notre publication, et ces dépenses, — qu'on ne l'oublie pas, — nous devons les rencontrer au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

L'abonnement de la *Gazette des Campagnes* n'est que de une piastre par année.

Notre dévouement à la cause agricole est connu, et souvent on veut bien nous répéter que les services que nous avons rendus et que nous rendons sont appréciés. Nous osons donc encore compter que nos amis et tous ceux qui ont à cœur la cause de l'agriculture se feront un devoir et un honneur de répondre sans délai à notre présente invitation.

NOTRE PRIME.—Nous avons fait parvenir notre prime à plusieurs abonnés ; mais nous devons avouer que depuis quelque temps nous avons été empêché de continuer ces envois, vu le peu de recettes que nous recevions. Ceux qui ont droit à cette prime et qui ne l'ont pas encore reçue voudront bien nous le signaler lorsqu'ils nous feront parvenir le prix d'abonnement pour la prochaine année, et nous nous empresserons de la leur expédier.

AGENCE.—Ceux qui nous feront parvenir une liste de dix abonnés à la *Gazette des Campagnes*, auront droit à un abonnement pour un an.

CAUSERIE AGRICOLE

DES LABOURS

Le premier homme qui eut assez de supériorité d'intelligence pour reconnaître qu'il était possible et utile de semer la graine ou de planter un jeune pied de l'arbre dont les fruits servaient à sa nourriture, ne dut pas tarder à s'apercevoir que cette graine germeait plus promptement, que cet arbre poussait avec plus de force lorsqu'il avait remué la terre qui l'entourait, que dans le cas contraire. Voilà, sans doute, l'origine du labourage : cette origine date donc de celle du monde.

Il semble qu'un art si important, pratiqué si généralement et depuis un grand nombre de siècles, devrait être arrivé au dernier point de perfection ; qu'il est impossible de varier sur les principes qui servent de base, sur le mode le plus avantageux de le pratiquer, etc. On peut cependant dire à la honte d'un grand nombre de cultivateurs routiniers qu'en général les labours se font mal.

D'où vient ce résultat ?

Quelle est la raison de cette discordance sur leurs principes ?

De beaucoup de cause, qui tiennent et à des obstacles physiques, et à la complication du sujet, et à l'ignorance de beaucoup de cultivateurs. Nous pourrions fournir des preuves sans nombre à l'appui de notre opinion à cet égard, mais leur cumulation ne conduirait à rien d'utile pour le but que nous nous proposons. Nous entrons donc en matière.

Il suffit qu'on divise la terre et qu'on en change les molécules de place, pour qu'on laboure ; cependant on n'applique ce nom à cette action que lorsqu'on a pour but de semer ou de planter. On ne laboure pas quand on creuse un fossé, quand on construit une chaussée, quand on transporte de la terre d'un lieu dans un autre, etc.

Tout doit porter le cultivateur à regarder le labourage comme une des parties les plus importantes de ses travaux, et à ne pas craindre la dépense pour se procurer les instruments les plus propres à l'exécuter le mieux et le plus promptement possible. De lui dépend principalement la beauté ou la bonté de ses récoltes.

Dans l'origine, une branche pointue servait au labour, ensuite on l'aplatit, et voilà la *bêche*. Bientôt on s'aperçut qu'il était quelquefois plus facile d'entamer la terre en frappant qu'en poussant, et d'une branche fourchue ou forma le *pic* et ensuite la *houe*. Plus tard enfin on reconnut que cette pioche, traînée en appuyant, grattait la terre aussi profondément qu'il était nécessaire dans beaucoup de cas, et accélérerait bien plus rapidement l'ouvrage, et on fit la *charue*.

Toutes les sortes de labour peuvent se ranger sous ces trois divisions.

On pratique la première sorte de labour avec une bêche pleine, ou avec une *fourche* à dents aplaties.

Le labour à la bêche est très-lent, et par conséquent très-couteux ; aussi n'en doit-on faire usage que dans les jardins ou les vergers. Pour le bien faire il faut ouvrir une jauge plus ou moins large, plus ou moins profonde, et d'autant plus grande qu'il y a plus longtemps que la terre a été remuée. Un cultivateur paresseux ou indifférent sur la bonté de son ouvrage, lève sa motte et la retourne, ou au plus la fend par deux ou trois coups de bêche ; celui qui veut bien faire la jette au loin et l'éparille par un mouvement de quart de cercle qu'il donne à son instrument toutes les

fois que cela est possible, c'est-à-dire toutes les fois que la terre n'est pas trop tassée ou mouillée. Plus la terre est mélangée ou divisée, et meilleures sont les espèces de labour.

Lorsque dans le labour à la bêche il se trouve des herbes sur la surface du sol, ou qu'on y a répandu du fumier, il faut opérer de manière que ces herbes soient retournées, et placées, ainsi que le fumier, au fond de la jauge : on ne doit voir aucune trace ni des unes ni des autres à la surface. Cependant si le fumier était très-consommé, et que l'objet de la culture fût une plante à courtes racines, il serait convenable de le peu enterrer pour que cette plante pût en profiter.

Dans les labours à la bêche, plus que dans aucun autre, il est important de s'occuper du soin d'enlever les pierres, parce que ces pierres, quelque peu nombreux qu'elles soient, nuisent toujours à la perfection de ces labours.

Il faut, lorsqu'on est le maître de choisir, préférer de faire les labours à la bêche, lorsque la terre n'est ni trop imbibée, d'eau ni trop sèche : dans l'un et l'autre de ces cas, les terres argilleuses principalement sont souvent très-difficiles à travailler.

Un sentier a-t-il été très-piéciné dans un jardin, il est toujours avantageux d'en soulever la terre avec une fourche plate à trois dents, avant de la labourer, pour que toute la pièce ait le même degré d'aérobisation.

L'emploi de la bêche à la grave inconvénient d'exposer à couper les racines des plantes, mais il est diminué par celui de la bêche à fer triangulaire.

Les labours à la bêche très-peu profonds s'appellent *binage*, comme ceux de même nature qui se font avec la houe.

Les labours de la seconde sorte se pratiquent principalement dans les terrains très-pierreux, terrains où la bêche peut difficilement pénétrer. Ils sont ou superficiels ou profonds, et dans l'un et l'autre cas exigent des instruments différents.

Dans le premier cas, la houe dont on se sert, soit qu'elle soit pleine, soit qu'elle soit fourchue peut être,

1o. Fort large et fort inclinée sur le manche, qui est très-court. L'ouvrier se courbe beaucoup et rejette la terre derrière lui. Cette manière de labourer est très-expéditive, mais elle peut difficilement être pratiquée dans les terrains trop argileux, à raison de la fatigue qu'elle cause.

2o. Peu large et peu inclinée sur le manche, qui est très-long. L'ouvrier se tient droit et ramène la terre à ses pieds, un peu sur le côté. C'est plutôt un grattage qu'un labourage, mais l'effet est le même quand l'opération est bien faite.

3o. Très-peu large et faisant un angle droit avec le manche dont la longueur varie. C'est la *pioche*, le *hoyau*, la *binette*, qui diffèrent par leur épaisseur et par la nature des travaux auxquels on les applique.

On laboure avec ces sortes d'outils, tantôt comme dans le premier cas, tantôt comme dans le second, mais en se baissant moins que dans l'un et plus que dans l'autre. Pour opérer convenablement, il faut ouvrir une jauge encore plus large que dans le labour à la bêche, et après qu'on l'a remplie des débris du terrain à labourer, enlever les débris avec une pelle et les jeter, en les éparillant le plus possible, sur le bord de la partie déjà labourée. Les ouvriers qui savent travailler jettent leurs terres sur la sommité du talus de celles déjà remuées, et de manière que les racines et les pierres tombent au fond de la jauge, d'où on peut enlever les plus grosses, et que les terres fines, par suite de leur

moindre poanteur, restent à la surface du sol. Ce labour bien fait est le meilleur de tous, parce que c'est celui qui divise le plus la terre et qui en mélange le mieux les molécules; mais il est le plus coûteux. On doit l'employer toutes les fois qu'il s'agit de défoncer les terrains destinés à être transformés en jardins ou en vergers. Les effets durent souvent un grand nombre d'années.

Dans cette sorte de labour on enlève souvent que les plus grosses pierres.

40. À fer pointu ou moins recourbé, et faisant un angle droit avec le manche, qui est généralement court.

Quelquefois, pour perfectionner le labour ou le défoncement fait avec la sorte de pioche dont il est question, on passe la terre au orible ou à la claie, et alors l'opération est aussi parfaite que possible; mais la grande dépense à laquelle elle entraîne ne permet de la faire que dans un petit nombre de cas et sur de petits espaces.

Nous devons faire observer que quoiqu'en principe général l'objet des labours soit la division, l'amélioration de la terre, cependant il est des cas où une trop grande division devient nuisible, comme nous le ferons voir plus bas. Un semis fait sur un labour trop parfait et trop profond manquera si le temps est sec ou chaud, tandis qu'il réussira sur un beaucoup moins bon. Les pépiniéristes ont depuis longtemps reconnu que les plantations faites sur les défoncements étaient d'une reprise plus incertaine que celles sur un simple labour, et que cela était d'autant plus sensible que la terre était plus légère. Il est beaucoup de lieux et de cas où il faut laisser tasser la terre après les labours, ce que les cultivateurs appellent *plomber*.

Avec les deux premières sortes d'instruments, on ameublisse la terre aussi parfaitement et aussi profondément qu'on le veut; il n'en est pas de même avec la troisième. Les avantages propres à cette dernière se rapportent principalement à la promptitude et à l'économie de l'opération; mais ces avantages sont tels que ce sont eux qui servent de fondement à la grande agriculture; nous voulons parler de la charrue. Sans charrue, nous n'aurions pas autant de blé ni du blé à aussi bon marché, et par suite autant de bestiaux de toute sorte. Nous devons donc nous étendre d'une manière plus particulière sur les labours auxquels elle donne lieu.

On dit qu'une terre est d'une charrue, lorsqu'elle contient juste la quantité de terre labourable qu'un attelage peut labourer dans le cours d'une année; or, ces terres se labourent les unes plus, les autres moins rapidement, de sorte que cette qualité varie selon les localités, depuis 50 jusqu'à 100 arpent.

Il doit y avoir plusieurs sortes de charrues et plusieurs sortes de labours.

Un ou plusieurs coutres attachés à la charrue, ainsi qu'un rouleau coupant, sont toujours utiles dans les fâches ou dans les terres fortes pour faciliter les labours.

Dans les terres légères, qui s'ameublissent aisément, on peut retourner à chaque raie une épaisseur assez considérable pour faire de larges sillons; dans celles qui sont fortes, on doit au contraire n'en prendre que fort peu, afin qu'elle se brise et se divise par sa chute. Dans ces dernières, on fait plus, on dirige les labours de manière à élever extrêmement la terre dans le milieu des planches, dans le but de donner écoulement aux eaux qui tombent dans l'intervalle de ces planches. Cette sorte de labour s'appelle *billon*.

Plus les billons sont étroits, et plus la terre devient promptement séchée, aussi sont-ils de beaucoup préférables aux autres dans certains sols humides et certaines années

pluvieuses. Dans le comté de Norfolk, en Angleterre, on les fait quelquefois seulement de deux rayons, et ils fournissent des orges de la plus grande beauté. Cette pratique se confond alors avec la culture par rangées.

Une observation qu'il convient de citer encore, c'est que de deux champs voisins et aussi semblables que possible par la nature de leur terre, celui qui aura été labouré en billons sera plus productif que celui qui l'aura été à plat. Celui qui aura été laissé brut pendant l'hiver le sera plus que celui qui aura été hersé et roulé immédiatement après le passage de la charrue. On doit en attribuer sans doute la cause à la plus grande facilité qu'a l'air agité de s'introduire et de s'accumuler dans les interstices qu'offrent la terre des premiers de ces champs, et en s'y décomposant, d'un côté, de déposer l'acide carbonique qu'il contient, ou qu'il forme, et de l'autre d'augmenter la quantité d'humus soluble.

On remarque souvent que le revers des sillons exposés au nord offre des blés fort mauvais, tandis que celui exposé au midi en donne de très-beaux, tout est puissant l'influence des abris.

Il est donc bon de diriger, dans beaucoup de localités, les rayons du midi au nord pour éviter ces inconvénients.

Les labours ont trois motifs principaux :

10. En divisant la terre, ils la rendent plus perméable aux racines des plantes, qui, s'étendant davantage, prennent plus de nourriture, et donnent par conséquent naissance à plus de tiges et à plus de fruits; ou à de plus grosses tiges et de plus beaux fruits.

20. Ils ramènent à la surface la terre végétale neuve, c'est-à-dire qui n'est pas encore en état dissoluble, et mélangent ses molécules de manière à les disséminer plus également.

30. En donnant une plus facile entrée à l'air, ils favorisent son action, pour rendre soluble une portion de terre, et produisent probablement d'autres effets que nous ne connaissons pas encore.

Ils offrent aussi l'avantage de rendre l'infiltration des eaux plus facile; mais comme ils favorisent aussi leur plus prompt évaporation, ce motif est compensé.

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

L'excitation à propos de la sépulture de Guibord en terre sainte a continué jusqu'au jour où Mgr. de Montréal a jugé opportun d'intervenir et de donner un mot d'explication au public. On avait raison de redouter quelque catastrophe; de violentes menaces s'étaient fait entendre et nul doute que quelques-unes se seraient réalisées.

Voici la lettre que Sa Grandeur Mgr. de Montréal a adressé à la presse :

Evêché de Montréal, 8 Septembre, 1875.

Comme il s'est passé, ces jours derniers, quelques troubles au Cimetière Catholique de la Côte des Neiges, je crois à propos de vous adresser ces lignes et les informations suivantes :

10. Des précautions avaient été prises pour que, si le corps que l'on a cherché à enterrer dans le Cimetière y était inhumé, contre les règles de l'Eglise, l'endroit où l'on avait déposé ce corps fut de suite interdit, et ne put plus être considéré que comme un lieu maudit, que l'on ne peut voir sans horreur l'air plus que personnel. Evêque se regarde comme strictement obligé de veiller à ce que les restes des bons enfants de l'Eglise reposent en paix, les uns à côté

des autres, à l'ombre de la croix du Sauveur, jusqu'à ce dernier jour où Il resuscitera tous les hommes, pour les juger, avec tout l'appareil de Sa Majesté; et rendra à chacun selon ses œuvres.

Si donc l'on faisait de nouvelles tentatives pour enterrer ce corps dans le lieu Saint, j'invite tous les catholiques à demeurer en paix, comme de vrais enfants de l'Eglise et de bons sujets de Sa Majesté, et je les exhorte en même temps à joindre leurs prières aux miennes et à celles qui se font dans le clergé, dans les communautés religieuses et dans toutes les familles pieuses, pour obtenir du Père des Miséricordes que cet événement tourne au plus grand bien de la Religion.

20. Autant que les circonstances me l'avaient permis, j'avais imploré le secours de l'autorité municipale, pour qu'elle fit tout en son pouvoir pour prévenir les actes de violence, qui, bien que faits avec la meilleure intention du monde, sont toujours souverainement regrettables.

30. J'ai à bénir la Divine Providence de ce que les rassemblements qui ont eu lieu à ce sujet, n'ont guère dépassé les bornes d'une démonstration populaire en faveur du respect dû aux morts, qui se sont endormis dans la paix du Seigneur, et la soumission aux Lois Saintes de son Eglise.

40. Il serait temps, je crois, d'inviter tout le monde à signer des Requêtes à la Reine, pour supplier Sa Majesté de ne pas permettre que les Droits qu'ont les Catholiques de cette grande Cité de n'être pas troublés dans l'exercice de leur Sainte Religion, soient respectés par tous ceux que la Divine Providence a chargés du soin de partager Sa Royale Autorité.

Je suis véritablement,

M. le Rédacteur,

Votre très humble serviteur,

† IG. EV., DE MONTREAL.

Il paraît toujours que M. Doure n'a pas renoncé à son funeste projet. Quand l'exécutera-t-il ? Il ne le sait pas lui-même. Il a demandé qu'une force militaire soit mise à sa disposition.

On informe que les autorités agiront dès que la paix publique sera menacée.

Cette tentative de l'Institut Canadien, au nom duquel agit M. Doure, son grand-prêtre, donne une grande actualité à l'arrêt suivant que nous reproduisons des *Annals Catholiques*.

Le cas soumis au Conseil Privé de France est parfaitement identique à celui que le Conseil Privé d'Angleterre vient de décider d'une façon si singulière et qui a causé de l'émoi dans Montréal et dans toute la Province de Québec.

Nous lisons donc dans les *Annals Catholiques* du mois d'août dernier:

"Le Conseil d'Etat vient de rendre un important avis, qui consacre une interprétation indiscutable en principe, mais quelquefois contestée en fait, du décret du 23 prairial, an XII, sur les sépultures.

"Aux termes de ce décret, dans les communes où l'on professe plusieurs cultes, chaque culte doit avoir un lieu d'inhumation particulier. S'il n'existe qu'un seul cimetière, on doit le partager par des murs ou fossés, en autant de parties qu'il y a de cultes différents, avec une entrée particulière pour chacune.

"Le même décret soumet les lieux de sépulture appartenant soit aux communes soit aux particuliers, à l'autorité, police et surveillance des autorités municipales.

"Un individu, nommé Hallé, étant mort le 21 octobre

1873, à Saint-Hilaire-la-Gravelle (Loire-et-Cher), après avoir formellement refusé les derniers sacrements, le Curé de la paroisse s'opposa à ce que le corps fut enterré avec les cérémonies du culte catholique et inhumé dans la partie bénite du cimetière.

"En présence de cette opposition, le Maire de Saint-Hilaire-la-Gravelle crut devoir référer au Préfet, qui répondit immédiatement que, tout en ayant un droit incontestable à la police des cimetières, l'autorité municipale était sans qualité pour infirmer les prohibitions édictées par l'autorité ecclésiastique, et qu'en conséquence l'inhumation refusée par le Curé devait être faite en terre non bénite.

"Se conformant à ces instructions, le maire décida, le 21 octobre 1873, que le corps du Sieur Pierre Hallé serait inhumé en dehors de la partie bénite du cimetière.

"Sur le recours formé par les parents du défunt contre cette décision, le préfet refusa par un arrêté en date du 13 février 1873, d'annuler la décision qui lui était déférée.

"Un pourvoi tendant à l'annulation, pour excès de pouvoirs, de l'arrêté préfectoral fut alors porté devant le conseil d'Etat.

"L'avocat de la famille Hallé soutint qu'aux termes du décret du 23 prairial, an XII, l'autorité locale n'avait pas le droit d'établir des divisions dans le cimetière d'une commune où l'on ne professait qu'un seul culte: que, d'après ce même décret et en vertu du principe de la liberté de conscience et de l'égalité des cultes, le corps d'aucun citoyen ne pouvait être exclu, pour refus des derniers sacrements, de la partie du cimetière consacrée à la sépulture de tous les habitants, pour être inhumé dans une partie séparée et considérée comme déshonorée.

"Le ministre de l'intérieur fit connaître qu'il résultait d'une enquête administrative que le sieur Hallé, contrairement à ce que prétendait sa famille, était mort après avoir répudié la religion catholique.

"Sur les conclusions conformes de M. David, maître des requêtes, le conseil d'Etat a émis l'avis suivant:

"Le Conseil d'Etat.

"Considérant qu'en refusant d'autoriser l'inhumation du sieur Hallé dans la partie du cimetière communal affectée à la sépulture des catholiques, le maire de Saint-Hilaire-la-Gravelle n'a fait, à raison des circonstances dans lesquelles ce refus est intervenu, qu'user du droit qui appartient à l'autorité publique en vertu des articles 15, 16 et 17 du décret du 23 prairial an XII, et n'a pas dès lors excédé ses pouvoirs.

"Décidant la requête des sieurs Hallé et autres est rejetée."

— L'année 1875 sera paisible, dit-on en Europe, mais l'année 1876 sera une année de carnage et de sang. Il faut en effet un dénouement à tous les maux qui pèsent depuis longtemps déjà sur l'Eglise et sur la plupart des Etats Européens. Il faut que le Pape soit remis en liberté, que sa capitale, Rome et la ville sainte, soit délivrée du joug qui l'opprime, que les Etats du Saint-Siège soient rendus à leur souverain légitime et que l'Italie soit châtiée de ses injustices et de ses sacrilèges. Le catholicisme en Suisse et en Allemagne, ne peut rester longtemps sous le poids de la persécution qui pèse sur lui avec tant d'astuce et de violence. La guerre gronde de toute part; les avant-coureurs viennent de surgir sur les bords du Danube dans quelques provinces qui ne reconnaissent jadis la suprématie de la Sublime Porte, la suprématie du Grand Turc.

En réponse à une adresse qu'on lui a présentée récemment, depuis son élévation à l'éminente dignité de cardinalat,

Mgr. Manning, primat d'Angleterre, a pris occasion de parler de ses appréhensions pour un avenir prochain. Son Eminence voit une raison de la proximité d'une conflagration immense qu'ont pris les armements des grandes puissances européennes, dans les armées permanentes qui dépassent de beaucoup ce qui s'est jamais vu. Les sacrifices que les peuples doivent s'imposer pour maintenir ces milliers et ces millions d'hommes dans l'attente d'un conflit, armés et couverts de fer, ne peuvent s'exprimer. L'état est anormal et il ne saurait durer. Dès que la tempête éclatera il faut s'attendre que ses effets seront terribles.

La France aura un rôle considérable à jouer dans cette tragédie sanglante. Sera-t-elle prête à faire face à ses redoutables ennemis? Sur quels alliés peut-elle compter?

Cette pauvre France a perdu beaucoup de temps à discuter la forme du gouvernement qu'elle doit adopter; elle n'a pas encore fini. Pour dire la vérité, il faut avouer qu'elle ne se sentira pas en sûreté, tant qu'elle ne sera pas remise sous la sauvegarde de ses anciens rois des Bourbons, à qui elle doit ses prospérités, ses grandeurs et son antique gloire. Cet heureux retour du descendant de ses immortels chefs aura-t-il lieu bientôt? Il est permis de l'espérer. S'il est quelques aveugles qui ne comprennent pas encore cette nécessité, la lumière brillera bientôt à leurs yeux, et les obstacles qui ont empêché cette mesure de justice et de salut auront disparu. Chambord paraîtra à la tête des armées de la France et le bruit de la victoire précédera ses pas.

En attendant, le Maréchal MacMahon organise autant qu'il le peut. Après les désastres et les ruines de 1870 et 1871, il y avait beaucoup à faire. Et aussi on a beaucoup fait.

Les efforts que la France s'est imposés ont attiré l'attention de toute l'Europe. L'Allemagne a fait mine de s'en alarmer voilà quelques semaines; elle a feint de voir dans cette résurrection d'un grand peuple, une menace pour sa propre sûreté. Mais ce n'était qu'une crainte fictive, tout le monde s'en aperçut facilement, et M. de Bismarck fut bien obligé de respecter l'opinion qui prévalait partout, et dût renoncer ses espérances d'aller renouveler ses pillages et la ruine dans le champ d'autrui.

On reconnaît partout que la réorganisation militaire de la France commence à être sur un pied respectable; et la puissance qui semble s'en intéresser davantage c'est peut-être l'Angleterre, l'Angleterre jusque dans ces derniers temps un peu jalouse de son antique rivale, mais favorable aujourd'hui et sur le point de devenir une alliée résolue et fidèle.

Nous reproduisons à ce sujet un extrait d'un remarquable article que nous lisons dans un journal parisien *Le Monde*:

"Mais, quoiqu'il arrive,—là est le point essentiel,—l'Angleterre est présentement convaincue de la nécessité d'une France puissante, d'une France pouvant rétablir l'équilibre de la balance où se pèsent ses propres destinées. Il nous appartient de la maintenir en ces dispositions par une conduite digne de notre passé. La possibilité de son alliance serait anéantie du jour où elle douterait de notre courage et de notre prudence.

"La sollicitude qu'on nous témoigne de l'autre côté de la Manche, paraît surtout ressortir du soin extrême avec lequel nos voisins suivent les différentes phases de notre réorganisation militaire. C'est un sujet sur lequel leur presse ne se lasse pas de revenir, et on sent, dans la sévérité avec laquelle elle le juge son vif désir de la voir s'effectuer rapidement. Toutes ses critiques sont-elles fondées? Nous osons

espérer qu'elles sont empreintes d'une certaine exagération. Certes, nous n'ignorons pas que nous sommes loin d'être en état d'inspirer les craintes qu'on feignait naguère d'éprouver à Berlin; on a perdu un temps précieux à discuter des systèmes contradictoires, l'argent a manqué dans une large mesure, notre armement est incomplet, nos travaux de défense n'ont pu s'improviser du matin au soir; bref, il a fallu parer au plus pressé et tenir compte des difficultés inouïes.

"Mais il n'est pas à répéter, par exemple, avec le *Blackwood's Magazine*, dont l'article déjà signalé par le *Monde* produit une si grande impression, que rien n'a été fait. Grâce au patriotisme de l'Assemblée Nationale et à la haute direction du maréchal de MacMahon, une armée a été créée sur laquelle la France pourra toujours compter pour défendre son honneur.

"Nous pourrions entrer dans des détails rassurants, bien qu'en rapport avec notre modeste fortune; toutefois, nous nous en abstenons; car s'il convient de mettre le pays en garde contre des alarmes trop pessimistes, il importe encore davantage de ne pas fournir de prétextes à une malveillance toujours en éveil."

— Un événement que nous enregistrons avec douleur, c'est la mort de Gracia Moreno, le catholique président de la République de l'Equateur dans l'Amérique méridionale. Voilà quelques semaines, il a été assassiné par des criminels que les libéraux de ces étroits proclament amis du peuple et libérateurs de la patrie.

Pendant quinze ans Moreno a maintenu l'ordre dans cette République auparavant si agitée et si malheureuse, contre toutes les tentatives des révolutionnaires. Sa petite armée bien organisée et bien disciplinée, l'a fidèlement aidée dans cette tâche.

Il était inflexible envers les révolutionnaires. Au premier signe, il réprimait leurs tentatives et expulsait les meneurs afin de préserver la paix et l'ordre. Il avait mis la République sous la protection de la Sainte Vierge et du Cœur de Jésus; chaque année il envoyait à Pie IX 10,000 piastres provenant du trésor public.

Le président Moreno passait parmi les descendants de race espagnole pour un homme de grand courage. Il était généreux et magnanime, employant sa fortune personnelle au développement des intérêts moraux et matériels de ses compatriotes. Ses adversaires de bonne foi ne contestaient pas qu'il eût ces qualités. Il a favorisé l'industrie, donné l'essor aux travaux publics et particulièrement aux chemins de fer et éteint les dettes de l'Etat. Quand il a trouvé des coupables de malversations, au lieu de les absoudre, il les a fait condamner et expulser du pays. En un mot Senor Gracia Moreno reconnut ce qu'il fallait faire à l'Equateur: Un honnête et bon gouvernement fondé sur la Religion catholique, apostolique et romaine à laquelle il croyait avec le courage de mettre ses convictions en pratique.

Le Collège de Ste Anne

On a bien voulu nous communiquer l'information suivante:

"Les dernières élections pour l'organisation du Collège de Ste. Anne ont donné lieu aux changements suivants, qui ont été approuvés par Monseigneur l'Archevêque:

"Le très-Révd. C. E. Poiré, V. G., Supérieur;

"Le Révd. F. Buteau, 1er Assistant;

" Le Révd. E. Frenette, 2^{me} Assistant.

" Les autres officiers demeurent en leur même place."

" COMMUNIQUÉ "

Ces changements ne peuvent que relever le crédit de cette maison dans l'opinion publique, et cette nouvelle réjouira tous les amis de cette précieuse institution.

Uno fromagerie à Berthier (en haut)—Soins à donner aux animaux

Berthier, 19 Juillet 1875

M le Rédacteur,

Depuis longtemps, je désirais vous annoncer la nouvelle que nous avions une fromagerie à Berthier; mais, comme c'était une industrie parfaitement nouvelle pour nous, cultivateurs, et à son début, j'aurais dû avoir différé jusqu'à aujourd'hui pour vous donner des détails certains.

Avant de vous parler de notre fromagerie, je dois féliciter M. Xavier Bellehumeur, de St. Guillaume, d'en avoir pris l'initiative et conduit les choses à aussi bonne fin.

L'hiver dernier, ce monsieur était en promenade dans notre paroisse chez un de ses parents, qui m'est voisin; il me communiqua soudainement de vouloir établir une fromagerie dans notre paroisse, au printemps, au moins si les gens voulaient l'encourager. Ayant promis mon concours avec d'autres personnes qui se trouvaient présentes, il consentit de revenir au bout de quinze jours, à condition qu'on lui laisserait à s'assurer d'un certain nombre de vaches et de vander l'entrepreneur. Ce qui fut promis fut fait de part et d'autre. Au jour fixé, M. Bellehumeur et un de ses cousins nous arrivèrent avec beaucoup de renseignements puisés chez M. Desjardis, de Ste. Rosalie. Enfin, après avoir parcouru les rangs, nous sommes arrivés à un montant de 150 vaches, non pas sans motif, je vous assure, car c'était chose nouvelle pour les trois quarts des habitants; il y avait des préjugés pour ça comme pour d'autres choses.

Enfin, quoique le nombre des vaches ne fût pas aussi élevé qu'on devait s'attendre de la paroisse, néanmoins ces messieurs partirent immédiatement avec la promesse de revenir au commencement de juin. En effet, le 7 juin la fromagerie commença ses opérations, sous la conduite d'un M. Dunkin, des townships, muni de certificats de première classe (le matériel est de première qualité et du dernier goût.) Le fabricant, avant de passer son engagement, était certain de lui, pour faire du fromage de première qualité, qu'il n'a pas craint de le garantir. Ce monsieur gagne \$300.00 par quatre mois. À l'heure qu'il est, nous avons 10,000 lbs. de fromage à vendre; je pense que nous allons faire une vente la semaine prochaine. Comme le beurre ne se vend pas cher, il est probable que le nombre de vaches augmentera de beaucoup après cette vente.

Un ami du comté de l'Assomption me disait, l'année dernière que les fromageries étaient la mort aux cochons. J'ai cru, pour un instant, que la chose pouvait être vraie; aujourd'hui que je suis fournisseur de lait et que j'ai des cochons et des veaux à avoir soin, je ne suis plus de la même opinion de mon ami. Voici l'usage que je fais de mon petit lait. En le recevant, je le mets dans un quart et j'y ajoute de la moulée, ce qui fait une excellente bouillie et qui nourrit bien les cochons, même les engraisés; de cette manière, les cochons ne meurent pas plus de faim qu' auparavant. En admettant que les fromageries sont la mort aux cochons, d'un autre côté, je crois que c'est la vie et le bien-être aux vaches laitières: c'est vraiment honteux, je dois le dire ici, pour nous, Canadiens, qui ne sommes pourtant pas plus que les autres nations, devons nous plus prendre soin de nos animaux que nous le faisons pour la plupart. Un Américain, commerçant de vaches, m'en faisait la remarque ce printemps; il me disait en avoir vu à plusieurs places de 12 à 14 chevreaux dans la même écurie parfaitement gras. Tandis que si à l'an plus auraient pu faire l'ouvrage. À côté de ces cochons, grand ce même cultivateur avait des vaches aussi maigres que celles de Pharaon. Quel résultat peut-on attendre de pareilles vaches à une fromagerie? presque rien. Je connais de personnes qui je puis nommer au besoin, qui portent 9 lbs. de lait le soir par deux vaches, d'autres avec le nombre,

portent 11 ou 12 lbs. Règle générale, les animaux sont mal tenus, et les gens commencent à s'en apercevoir, surtout depuis que nous avons une fromagerie, et les bonnes vaches se font connaître. Quel contraste entre les vaches dont je parle plus haut et les deux vaches Ayrshire que je possède depuis plusieurs années. À l'ouverture de la fromagerie, elles me donnaient 80 lbs. de lait par jour; au 14 juin, avec un peu plus de soin, je me suis rendu à 92 lbs., et comme je n'étais pas encore satisfait du poids, je me suis mis à les bouletter, et au grand étonnement de mes amis, le 22 juin, j'étais rendu à 100 livres, but auquel je tendais; quoique ceux qui travaient qu'une douzaine de livres de lait par deux vaches ne me croyaient pas sincères, il n'en est pas moins vrai que le poids que je vous ai donné est réel. Un Américain lui-même est venu les traire avec trois ou quatre amis en mon absence. J'ai conclu de là qu'une vache donnait en retour, de ce qu'on lui donnait.

Je m'arrête, j'ai déjà été bien trop long; si je vous ai donné tous ces petits détails, c'est pour vous faire connaître tant soit peu les fromageries et d'encourager les cultivateurs à apporter plus de soins à leurs animaux dorénavant.

Monsieur, si vous pensez que ces quelques détails que je vous envoie à la hâte peuvent être utiles à quelques-uns de vos lecteurs, je vous donne la permission de les publier, à condition toutefois que vous me corrigiez. Je n'ai pas l'éducation requise pour écrire dans les journaux sans me faire corriger.

A. MOUSSEAU, Cultivateur.

Améliorations agricoles

On nous signale chaque jour tant d'améliorations, et les cris de triomphe du progrès sont tellement répétés autour de nous, qu'il semblerait que nous serions être arrivés au sommet de la perfection. Il n'en est rien cependant, il n'en est rien surtout en agriculture, il suffit d'ouvrir les yeux pour le voir.

Parcourez nos campagnes, et, sauf de rares et d'autant plus honorables exceptions, que trouvez-vous dans la plupart de nos exploitations rurales?—D'un côté, ignorance complète de tous les principes qui peuvent guider dans un état où les connaissances solides devraient être aussi variées que possible; d'autre part, des théories appliquées sans idées pratiques, et nécessairement des chutes qui tiennent tout naturellement sur la défensive.

L'agriculteur routinier, lui, se tire encore d'affaire, parce qu'il a l'habitude de son état, et qu'il y apporte une économie, nous dirons même une parcimonie qui le sauve; mais il ne profite pas, et ce n'est qu'au prix des plus rudes travaux et des plus dures privations qu'il parvient à se maintenir dans sa profession.

Mais à côté de celui-ci, les agriculteurs superficiellement théoriciens, qui n'ont ni les habitudes du métier, ni l'économie dont nous venons de parler, s'éprouvent que contrariétés, déboires, déceptions de toute espèce en agriculture, et, après s'être vainement fatigués, l'abandonnent, désespérés et ruinés, et deviennent, par l'exemple qu'ils offrent, les plus grands ennemis du progrès agricole.

Une pareille situation, certes, est malheureuse, elle est désastreuse. Il faut donc la changer. Mais comment?—Selon nous, il n'y a qu'un moyen, c'est de faire pénétrer des connaissances agricoles simples, raisonnées, solides et pratiques, chez les cultivateurs de professions; c'est en établissant des cercles agricoles dans toutes les paroisses, c'est en s'associant à l'Union agricole Nationale où nous trouverons, par le moyen de conférences, le secret des richesses que peut nous offrir l'agriculture perfectionnée; c'est enfin en souscrivant aux journaux agricoles, qui de la part de nos Gouvernements, Provincial et Fédéral, devraient avoir l'appui le plus effectif afin d'en étendre la circulation dans nos campagnes. Le Gouvernement Fédéral devrait en abolir le frais de postage et ne pas astreindre les propriétaires de journaux agricoles en les obligeant à payer d'avance les frais de postes. Si nos gouvernements savaient ce qu'il en coûte pour maintenir un journal d'agriculture, assurément ils se feraient un devoir d'encourager ces publications au lieu d'entraver leur existence.

C'est ici surtout qu'incombe à nos Gouvernements une belle et grande mission: Oh! s'ils la comprennent, bien! Oh! s'ils sentaient bien toute la grandeur du service qu'ils rendraient à la société en déterminant les cultivateurs à faire instruire leurs enfants

dans les écoles d'agriculture, en leur fournissant à eux-mêmes les lumières, les vrais lumières qui doivent les guider, et en leur fournissant hautement et personnellement l'exemple des améliorations! Avec quelle ardeur ils se dévoueraient à cette noble et féconde tâche!

Entendons les cultivateurs nous répondre.—L'agriculture rapporte trop peu, et ce serait folie de lui confier nos capitaux.—Eh! mon Dieu, oui, nous le savons bien, dans l'état actuel des choses, l'industrie agricole est la moins productive, comme bénéficiaire net. Mais c'est justement pour cela que nous vous sommions de l'améliorer, de l'aider, de la féconder.—D'ailleurs, sachez-le bien, cultivateurs, il a ici pour vous, devoir intime, obligation sacrée. En effet, vous êtes les maîtres de la terre, et, par conséquent les arbitres de nos destinées, puisque, pauvres et riches, nous vivons tous de la terre. Or, si la société a tant fait pour vous, ne devez-vous pas faire aussi quelque chose pour elle?—Aucune loi écrite ne vous y oblige, nous en convenons. Mais il en est une, gravée dans le cœur de l'honnête homme, et qui vous prie de faire pour le pays ce que le pays a fait pour vous.

Et croyez-vous donc que l'agriculture, intelligemment et puissamment améliorée, ne peut pas, elle aussi conduire à la fortune?—Assurément, oui, et à une fortune bien autrement honorable, bien autrement indépendante et solide que celle que vous cherchez dans le commerce, dans le mouvement démodé des capitaux et dans toutes ces industries tourmentées, sujettes à des crises sans nombre, dont la moindre peut vous jeter sans un sou sur le pavé, tel que nous en sommes les témoins depuis quelque temps.

Vous le voyez donc bien, l'intérêt pour vous est ici d'accord avec le devoir. Plus, en effet vos domaines seront bien cultivés, plus leur valeur augmentera, plus votre revenu s'accroîtra, et les plus values se perpétuant à travers les âges, vaudront, non-seulement pour vous, mais pour tous les vôtres, infiniment mieux que les quelques sacrifices que vous vous serez imposés pour les obtenir.

Or, la première réforme à établir est celle qui concerne le bétail.—Visitez vos fermes, cultivateurs, et vous verrez combien le bétail y est insuffisant. Et cependant, vous le savez,—ferme sans bétail cloche sans batail, et—là où manque le fumier vide est, le grenier.—Vous verrez aussi combien les trop rares animaux qui peuplent les étables sont la plupart du temps mal choisis, mal nourris, mal soignés;—ils croupissent dans la fange, sont d'une malpropreté dégoûtante et étouffent dans les bouges le plus souvent étroits et infects où on les force à vivre, noyés en quelque sorte dans une atmosphère chargée de vapeurs ammoniacales telles que vous ne pouvez y pénétrer les yeux ouverts.

Caton disait que la première condition en agriculture était du bétail bien administré, la seconde, du bétail médiocrement administré, et la troisième, du bétail même mal administré.—Nous n'avons, nous, que la dernière de ces conditions, et encore nous-fait-elle défaut sous le rapport du nombre. Nous sommes donc moins avancés que du temps de Caton.

Oui, hélas! en plein XIX^e siècle, au lieu de reconnaître que, sans le bétail, l'agriculture n'est qu'une déception, la plupart des cultivateurs ne le considèrent que comme un accessoire, dont on ne peut se passer sans doute, mais qu'il faut restreindre le plus possible. Et, dans cet état de restriction même, ils lui refusent à peu près tout ce qu'il faudrait pour en tirer un bon produit. Ils font trop peu pour lui, parce qu'ils s'imaginent que le champ de fourrage diminue la quantité du grain de vente. Or, c'est tout le contraire qui est vrai. Les fermes où le bétail est le plus nombreux et le mieux nourri sont aussi celles où on récolte le plus de grains.

Il est temps, il est grand temps que ce préjugé cesse et soit remplacé par la vérité contraire, si l'on ne veut mettre l'alimentation sociale en péril. Car nos besoins augmentent tous les jours, et notre production reste stationnaire. Ainsi l'équilibre n'existe pas, et les hauts prix, les prix inouis et en quelque sorte inabordable auxquels sont parvenues au milieu de nous toutes les choses nécessaires à la vie, en sont, pour chacun et tous, et à tous les moments du jour la preuve matérielle, palpable, visible, et, partout, irréfutable.

Comprenons donc bien que tout nous venant de la terre, c'est à la prospérité de la terre que nous devons appliquer toute notre

industrie, toute notre intelligence, tous nos moyens d'action.—Or, pour améliorer la terre, il faut de toute nécessité augmenter la masse des engrais qu'on lui fournit; mais pour obtenir plus d'engrais, ne faut-il pas plus de prairies artificielles et de soles de racines?

Comprenons donc bien cela et pratiquons-le. Toute l'agriculture est là. Oui, notre prospérité agricole est à ce prix, mais dans ces conditions elle est certaine, et au lieu d'avoir sans cesse à trembler pour nos propres besoins, nous pourrions espérer de devenir les nourriciers même de l'étranger,—car nous aurons alors en abondance, et plus qu'il ne nous en faudra, du lait, du beurre, de la viande et du pain.

Petite Chronique

Tremblement de terre à Ste Anne de la Pocatière—Un léger tremblement de terre s'est fait sentir ici hier, mercredi, à 11 heures dix minutes du matin; la secousse a duré 4 à 5 secondes.

—D'après les rapports des autorités, on compte actuellement dans le Massachusetts 48 mille dé-couvert, sans feu ni lieu et qui vivent tantôt de charité, tantôt de vols, en attendant de ville en ville, 36 mille dans le Connecticut, 20 mille dans le Nouveau-Hampshire, et 17 mille dans le Rhode-Island.

Culture du blé d'Inde à Sherbrooke—Nous lisons dans le *Pionnier de Sherbrooke*: Nous avons admiré dans le jardin de M. Hercule Camirand, en cette ville, une tige de blé d'Inde, mesurant quatorze pieds de hauteur. C'est presque incroyable, mais à ceux qui douteraient de la chose, M. Camirand se fera un plaisir de leur montrer ce végétal monstrueux. La tige porte trois épis, dont l'un a plus de 18 pouces de longueur. On sait que M. Camirand est un agriculteur modèle.

Grosses prunes—Des différentes espèces de prunes que le propriétaire de la *Gazette des Campagnes* a actuellement dans son verger, et qui ont été achetées de M. l'abbé Provancher, telles que les Bryanstone Gage, Bradshaw, Reine Claude de Bay, Impériale, Victoria, Orléans de Smith, Goutte d'or de Coé, celles qui ont produit le plus sont les *Victoria* et *Impériale*. Trente prunes des *Victoria* ont pesé trois livres; parmi les *Impériale* plusieurs prunes ont atteint deux onces chaque. Ces renseignements peuvent être utiles à ceux qui désirent se procurer les meilleures variétés de prunes et les plus propres à notre climat.

REUETTES

Usage de la poterie fendue

Il s'agit tout simplement de mettre le vase fendu sur un feu très-vif, après y avoir jeté deux ou trois morceaux de sucre avec le tiers d'un verre d'eau. Le liquide est promené dans les fentes, à travers lesquelles s'écoule le sucre fondu. Bientôt par l'action du feu, ce sucre se carbonise sous forme d'un corps dur et compacte et bouche entièrement les fissures. Et comme il ne peut nuire en aucune façon aux substances culinaires que l'on prépare dans ces vases ressoudés, on peut s'en servir en toute sécurité.

Nouveau moyen de pourvoir à la transplantation des semis, boutures ou marcottes

M. Rodger-Dubos a mis au jour une invention qu'il a faite et qui semble de nature à produire une révolution dans l'agriculture.

On perd actuellement une grande partie des semis, boutures ou marcottes, lorsqu'on les dépose ou transplante, la végétation de la pousse se trouvant interrompue. M. Rodger-Dubos a imaginé de substituer à l'usage des pots en terre cuite des paillons en forme de petits sceaux. La plante qui a germé dans cette enveloppe de paille peut être ensuite transplantée, avec son humus natal et son récipient, dans le terrain où l'on veut l'acclimater définitivement sans que rien soit changé dans le milieu où s'est effectuée la germination. Le paillon pourrit dans le sol en laissant place au développement extérieur des racines. Nous n'insistons pas sur les mérites de cette heureuse découverte qui sera à la propagation des végétaux, ce qu'est à la pisciculture la fécondation des œufs de poisson.

PRIERE A NOS ABONNES DE PAYER AU PLUS TOT.



PROVINCE DE QUÉBEC.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.
BOIS ET FORÊTS.

Québec, 28 août 1875.

AVIS est par le présent donné que, conformément aux dispositions de l'acte 36 Vic, cap. 9, les limites à bois suivantes seront offertes en vente par encan public, à l'Hôtel du Parlement, en cette ville, le vingt-huitième jour d'octobre prochain, aux conditions insérées plus bas, savoir :

AGENCE DE L'OTTAWA INFÉRIEUR

Limite Templeton No. 1. 1 mille carrés.
" Portland West A, 13 1/2 " "

AGENCE DE BONAVENTURE.

Limite Arrière New Richmond, 24 milles carrés.
Limite Arrière Maria, No. 1 Est, 12 milles carrés.

AGENCE DE RIMOUSKI.

Limite Massé, No. 1 Est, 16 milles carrés.
" Neigette No. 2 14 " "
" Macpès, No. 2 12 " "
" Duquesne, No. 1. 8 " "

CONDITIONS DE LA VENTE.

Les limites à bois ci-dessus décrites, suivant leur étendue donnée, plus ou moins, seront offertes en vente à une mise à prix à être déterminée le jour de la vente.

Les limites seront adjugées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la vente foncière de la première année (de deux piastres par mille carré) devront être payés, dans chaque cas, immédiatement après la vente.

Les limites une fois adjugées, seront sujettes aux dispositions des règlements concernant les bois de la Couronne maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

Des plans indiquant les terrains ci-dessus désignés sont déposés au Département des Terres de la Couronne, en cette ville, ville, et au bureau des agents pour ces localités, et seront visibles de cette date jusqu'au jour de la vente.

H. G. MALHOTRÉ,
Commissaire.

Ste. Anne, 2 septembre 1875.



PROVINCE DE QUÉBEC

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées

au long dans la "Gazette Officielle de Québec," elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande) dans la "Gazette Officielle de Québec" en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publié dans le district concerné, et remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE ROUCHÉVILLE.

Greffier du Conseil Législatif.

C. M. MUIR,

Greffier de l'Assemblée Législative.

Québec, 10 Août 1875

MUSIQUE NOUVELLE!

MUSIQUE VOCALE :

Les deux mères	Boissière	25
Histoire d'oïseau	"	25
La classe aux papillons	"	25
Noble coursier	Henriou	55
Mademoiselle	Boissière	25
Pauvre rose	M. A. D.	25
Amour et prière	Lachman	25
Les lorgn. ties magiques	Caribaldi	50
Le dernier de l'orpheline	Boissière	25
La fontette et la prison	"	25
Les trois gâteaux	"	25
L'Asace pleure: elle prie, elle attend!	Ben. Tayoux	40
A Saint-Blaise	Pessard	30
Chanson de Jean Prouvaire	Holmès	50
Amour et caprice	Bovy	25
Chanson d'été	Rupès	50

MUSIQUE INSTRUMENTALE :

Le lys	Spindler	40
Transports joyeux	Lambert	85
Souviens-toi	Spindler	40
Andalusia, valse	Pénavaire	75
Les goudoles	Delorme	50
Heures heureuses	"	50
Chant du Lazzarone	Kowalski	70
Paysane	Marmontel	75
Bergère	Kowalski	60
Rose des Alpes	Spindler	40
Bouquet de violettes	"	40
Feuilles d'automne, valse	Dauids	70
Nuit d'Asie	Marmontel	75
Pauvre fleur	Spindler	40
Feuilles d'automne	Kowalski	60
Méditation	"	60
Sur l'A triatique	"	60
Dreaming on the lake	Lott	80
Nuit et jour, valse	Lamothe	80
La jolie hongroise, valse	Fischer	60
Colombine, Polka	Dessaux	50

En vente chez

A. LAVIGNE,
Marchand de pianos et harmoniums, Éditeur de musique
114 rue St. Jean, QUÉBEC.

DÉPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, septembre, 1875.

L'ESCOMTE AUTORISÉ SUR les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 14 p. cent.

JAMES JOHNSON,

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.